



Double nationalité française et suisse

Par **claudio20**, le 17/05/2019 à 09:51

Bonjour, Une question : mon arrière-grand-père habitait entre la Suisse et la France. Au redécoupage de la frontière, son habitation a été "coupée" en deux, une partie en France et l'autre en Suisse. Mon arrière-grand-père a choisi la nationalité française car il était fonctionnaire. Est-il vrai que les descendants peuvent demander la double nationalité ? Merci.

Par **Tisuisse**, le 17/05/2019 à 10:07

Bonjour, Votre arrière-grand-père était fonctionnaire, pour une maison située à cheval sur la frontière, il devait être douanier, peut-être ? On retrouve cette particularité, effectivement, sur certains points de la frontière franco-suisse. C'est le cas à La Cure, petit village dont une partie est sur le département du Jura (39) et l'autre partie sur le canton de Vaud (VD). Le restaurant de la gare de La Cure, ancienne ligne de Morez (France) à Nyons (Suisse), est en partie en France et en partie en Suisse, la limite frontalière est d'ailleurs inscrite au sol de ce resto. Maintenant, si votre aïeul a choisi la nationalité française, ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, dont vous, sont et resteront français. Pour avoir la double nationalité, si c'est possible mais j'en doute, il vous faut faire une demande spéciale aux autorités cantonales ou fédérales suisses. Adressez-vous à la capitale du Canton suisse correspondant. A mon humble avis, et je connais bien ce pays, ce que vous avez entendu dire n'est qu'un hoax, une fausse rumeur.

Par **claudio20**, le 17/05/2019 à 10:31

merci c etait juste une info sans aucune intentionrnmerci